

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC42

présenté par

Mme Rouaux, M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	
Vie de l'élève	1 000 000	0	
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 000 000	
Enseignement technique agricole	0	0	
TOTAUX	1 000 000		1 000 000
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir les crédits des actions éducatives complémentaires aux enseignements, à hauteur de 1 million d'euros.

Les crédits des ces actions éducatives culturelles et sportives sont en baisse de près de 1 millions d'euros alors qu'elles sont essentielles à la vie de l'élève. A l'heure où la priorité affichée du Gouvernement en cette rentrée est d'accroître l'activité physique des élèves, nous ne comprenons pas cette baisse de crédit.

2/3 des 11-17 ans sont en situation préoccupante de santé avec plus de 2 heures de temps d'écran et moins de 20 minutes d'activité physique par jour. En 40 ans, les 9-16 ans ont perdu en moyenne 25 % de leur capacité physique ; il leur faut presque une minute de plus pour courir 600 mètres par rapport aux collégiens de 1971. Il est donc essentiel de mettre l'action sur les activités physiques dès le plus jeune âge. Par cet amendement, nous tenons ainsi à soutenir tout particulièrement les actions sportives assurées par l'USEP et l'UNSS.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, il est nécessaire de gager cet amendement en venant prélever des crédits sur d'autres programmes de la mission, ce qui n'est évidemment pas notre intention. Ainsi cet amendement prévoit

- Une augmentation de 1 000 000 € en AE et CP de l'action 6 « Actions éducatives complémentaires aux enseignements » du programme 230 « Vie de l'élève » ;
- Une diminution de 1 000 000 € en AE et CP de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale ».